

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 15 avril à 19H30, au bureau municipal, situé au 8, rue Brizard, à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire Mme Irène Nadeau, la conseillère Colleen Griffin, Jean-Louis Corriveau, Émilie La Salle, Mario Tremblay et Richard La Salle.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDE DE SUBVENTION
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant l'urgence du sujet à discuter ainsi que la prise de décision, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 152 du code municipal.

087-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à 19H30. Le quorum est confirmé.

Adoptée

088-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Richard La Salle

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

089-2015 DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT Que cette municipalité est propriétaire d'une salle communautaire;

CONSIDÉRANT Que les salles de bains ne sont pas accessibles aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT Qu'il est essentiel d'installer une rampe d'accessibilité au bâtiment;

CONSIDÉRANT Que le conseil est conscient du problème et désire y remédier dans les meilleurs délais;

A ces causes il est

Proposé par Émilie La Salle

Et résolu unanimement que cette municipalité fasse une demande de subvention via le programme Accessibilité aux Collectivités

pour un montant total de 19,973.83 afin de l'aider à corriger l'anomalie à la salle communautaire.

Il est aussi résolu que la municipalité accepte de contribuer un montant de 7.000\$ représentant 35% de la subvention reçue.

Je, Jacques Mantha, secrétaire-trésorier dg certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter la dépense projetée par le conseil et émet le certificat de crédits nécessaire.

Adoptée

090-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Jean-Louis Corriveau

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 1(H45).

Adoptée

Irène Nadeau, maire

Jacques Mantha, sec-très. d.g.